

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                  |                       |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

2189

Société :

### Optique

### Autre

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MAATOUKUE Mohamed

Date de naissance :

1956

Adresse :

G.T Rue 705 N°6 OULFA  
OASE

Tél. :

0664022730

Total des frais engagés :

378,30 DH

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. NAYME Karim  
Ophthalmologie  
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour  
- Casablanca -  
Tél: 0522-36 60-79 / 0643-08-22-95

Date de consultation :

14/11/2013

Nom et prénom du malade :

MAATOUKUE Mohamed

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Presbytie + gênesse oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

MUPRAS  
02 DEC 2019  
A 24/11/19

## **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/11/13	C		250,00	INP : 0 b 1 n 8 8 8 8 8 8 Dr. NAYME RABII Ophtalmologie Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour Casablanca - 26-60-73/063-08-22-95

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fourchisseur	Date	Montant de la Facture
	14/11/2015	128,-

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	27/11/19					4300,- dt

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### **Important**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'OD

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
				<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
				<b>DEBUT D'EXECUTION</b> <input type="text"/>
				<b>FIN D'EXECUTION</b> <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			<b>COEFFICIENT DES TRAVAUX</b> <input type="text"/>
	$  \begin{array}{r}  25533412 & 21433552 \\  00000000 & 00000000 \\  \hline  00000000 & 00000000 \\  35533411 & 11433553  \end{array}  $ <p>B</p>			<b>MONTANTS DES SOINS</b> <input type="text"/>
	<p><b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			<b>DATE DU DEVIS</b> <input type="text"/>
				<b>DATE DE L'EXECUTION</b> <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kérotocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم  
طبب العيون  
أمراض و جراحة العيون

جراحة الحالة دائرة الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي والشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

Le 14/11/2013

M. MAATOUQAH Mahamed

if Hgfish (UD)

ette x 2 10 lptt



LOT

Certificat N°2578 / 1645/2017/DMP/2017  
Date: 15/06/2017

B.N. VG0333  
EXP. 08 2020

PPC : 128 DH 00

Dr. NAYME Karim  
Ophtalmologiste  
Assis. Lot N°5 Bout d'Azemmour - Casablanca -  
522-36-60-79 / 0643 08 22 95

#### Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca  
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا) جزئية النسيم البيضاء

📞 + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

**Docteur Karim NAYME**  
**Ophtalmologiste**  
**Maladies et chirurgie des yeux**



Chirurgie de cataracte - Glaucome  
Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône  
Oeil et diabète  
Adaptation en lentilles de contact  
Pathologie vitréo-rétinienne  
Chirurgies des paupières et des voies lacrymales

الدكتور كريم النعيم  
طبيب العيون  
أمراض و جراحة العيون

جراحة الجلالة داء الزرق  
تصحيح البصر بالليزر  
إصابة العين بداء السكري  
العدسات اللاصقة الطبية  
أمراض السائل الزجاجي والشبكة  
جراحة الجفون و مسالك الدموع

..... CUSA ..... Le 14/11/2013 .....

Mr, Mme, Enfant : MAATOU QUF Mohamed 1 .....

Lunette Pour Co Pour VL +Monture :

➤ OD : ..... + 9,25 ..... ( ..... - 9,25 ..... A ..... 80 ..... ° )  
➤ OG : ..... + ..... ( ..... - 9,25 ..... A ..... 95 ..... ° )

VP ADD+ 2,75

Type de verre : Verre de lun

Optique Aigle Vision  
OPTICIEN  
Gr. N° 1555 N° 49  
Tél. 0522 36 60 79 / 0643 08 22 95

Lot. Nassim Lot. N° 5 Route d'Azemour  
Dr. NAYME Karim  
Ophtalmologiste

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdelhadi Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca  
5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقاً) (جزءة التسيم البيضاء

☎ + 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

@ karim.nayme@gmail.com Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

# OPTIQUE AIGLE VISION

OPTICIEN

MAATOUQUI Mohamed  
CASABLANCA Le : 27/11/2019

FACTURE N°: 33912019

Désignations	P.U	PRIX TOTAL
Monture optique verres Progressifs sur optique Anti Reflet Essilor varilens ab: (80° - 0,25) + 0,25 av: (95° - 0,25) Add: +2,75 ODL		800,-
		3500,-
	TOTAL	4300,-

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre mille trois cent dir.

Optique Aigle Vision  
OPTICIEN  
Gr. N. Rue 136 N° 49 Oulfa  
Casablanca - R.C. 12783  
Tél. 0522.93.22.99  
*H*

Siège social : Rue 136 N° 49 GR" N" Oulfa - Casablanca - Tél /Fax : 0522.93.22.99

Patente : 36060760 - IF : 2223388 - CNSS : 155765774 - RC : 121783 ICE : 000037852000085